



**Des spermatozoïdes,
j'en ai des millions.**

**Je ne vois pas pourquoi
je les garderais tous
pour moi, alors que d'autres
en ont besoin...**

**Alors je donne, c'est ma
façon d'être solidaire.**



**Faire un don, c'est donner à des milliers
de couples infertiles un espoir de devenir parents.**

**En France, le don de spermatozoïdes est anonyme,
gratuit et ouvert à tous les hommes de 18 à 45 ans.**

**Informez-vous sur
dondespermatozoides.fr**

Un geste pour ceux qui attendent de devenir parents

La plupart des couples peuvent avoir un enfant naturellement. D'autres n'ont pas cette chance, malgré leur profond désir de vivre une grossesse et de donner naissance à un enfant. Pour certains d'entre eux, ce sera possible grâce au don de spermatozoïdes. Il leur permettra de devenir parents et de tisser avec leur futur enfant un lien qui repose, au-delà du biologique, sur la transmission de leur amour, de leurs valeurs et de leur histoire familiale.



”

Ma démarche de don a été provoquée par la découverte de problèmes d'infertilité dans mon entourage. Après discussion avec ma femme, j'ai donc décidé de franchir le pas afin d'aider des couples à fonder une famille.

Franck, donneur

”

Le don de spermatozoïdes en 2016

363

hommes ont fait un don de spermatozoïdes permettant la congélation de plus de 17 800 paillettes

960

enfants sont nés suite aux démarches de don de spermatozoïdes

Source : rapport annuel 2018 de l'Agence de la biomédecine



Le recours au don de spermatozoïdes est une pratique encadrée depuis plus de 40 ans en France.

Donner : pourquoi ? pour qui ?

Qu'est-ce qu'un spermatozoïde ?

Le spermatozoïde est la cellule reproductrice masculine destinée à féconder l'ovocyte (cellule reproductrice féminine). À partir de la puberté, les spermatozoïdes sont fabriqués de façon continue dans les testicules. Ils se mélangent avec le liquide séminal (liquide biologique produit par les glandes génitales masculines) pour former le sperme au moment de l'éjaculation.



Le don de spermatozoïdes nous a permis de vivre notre rêve : avoir un bébé, notre bébé. Grâce à cela, aujourd'hui, nous connaissons l'immense bonheur d'être parents et de voir grandir notre enfant.

Cédric et Virginie, couple receveur



Pour qui donner ?

Les spermatozoïdes sont donnés à des couples qui ne peuvent pas avoir d'enfant soit parce que l'homme n'a pas naturellement de spermatozoïdes, soit parce que ses spermatozoïdes présentent des anomalies, soit parce que, atteint d'une maladie grave, il a subi un traitement qui a détruit ses spermatozoïdes (par exemple la chimiothérapie). Ils peuvent également être destinés à des couples risquant de transmettre une maladie grave à leur enfant (par exemple une maladie génétique).

Dans tous les cas, le couple receveur doit être en âge de procréer. L'homme et la femme formant ce couple font leur démarche dans le cadre médical et légal de l'assistance médicale à la procréation.

Répondre aux attentes des couples concernés

Aujourd'hui, en France, le nombre de dons de spermatozoïdes permet le plus souvent de répondre à la demande des couples concernés. Pour certains cependant, il faudra attendre jusqu'à deux ans. Il est donc essentiel de maintenir un niveau important de dons et d'accroître la diversité des profils des donneurs pour répondre à toutes les demandes dans les meilleurs délais.



Vous pouvez faire un don de spermatozoïdes si :

- vous avez entre 18 et 45 ans
- vous êtes en bonne santé

Une démarche encadrée

Une organisation dans le temps

Le donneur et l'équipe médicale définissent la période la plus favorable pour le don, en tenant compte à la fois de l'emploi du temps familial et professionnel du donneur et de l'organisation du centre. Le don de spermatozoïdes implique un certain nombre de rendez-vous organisés avec l'équipe médicale.

L'accompagnement

À toutes les étapes du don, les membres de l'équipe médicale sont à la disposition du donneur et, s'il vit en couple, de l'autre membre du couple pour répondre à leurs questions.

Les conditions de recueil

Le recueil de spermatozoïdes s'effectue par masturbation. Le donneur est accueilli par un personnel habitué au don, qui met tout en œuvre pour que tout se passe simplement et discrètement. La salle pour le don est spécifiquement prévue à cet effet.

Afin d'échanger librement sur la question du don, un entretien avec le psychologue ou le psychiatre de l'équipe médicale est prévu pour le donneur et, s'il vit en couple, pour l'autre membre du couple. Cet entretien pourra être renouvelé à la demande.

Ce que dit la loi

En France, le don de spermatozoïdes, comme tous les dons d'éléments du corps humain, est encadré par la loi de bioéthique. Il est soumis à trois grands principes :



Le don est volontaire

- Le donneur de spermatozoïdes ne doit subir aucune pression, de quelque nature que ce soit.
- Il signe un formulaire de consentement après avoir été pleinement informé. Il peut revenir à tout moment sur son consentement, jusqu'à l'utilisation des spermatozoïdes.
- Si le donneur vit en couple, son/sa partenaire signe également un consentement.



Le don est gratuit

- Le donneur de spermatozoïdes ne perçoit aucune rémunération en contrepartie de son don.
- En application de la règle de neutralité financière, il bénéficie de la prise en charge de tous les frais occasionnés par le don, médicaux et non médicaux.



Le don est anonyme

- Aucune filiation ne peut être établie entre le ou les enfants issus du don et le donneur de spermatozoïdes. L'enfant est celui du couple qui l'a désiré, sa famille est celle dans laquelle il est né et qui l'a élevé.
- La loi précise que le recours au don de gamètes d'un même donneur ne peut conduire à la naissance de plus de 10 enfants, afin d'écartier tout risque de consanguinité pour les générations futures.

Le don de spermatozoïdes en 6 étapes

1 Un premier rendez-vous pour s'informer et donner son consentement

→ L'équipe médicale du centre de don m'informe sur les modalités et la technique de don.

→ Une fois que l'équipe médicale s'est assurée de ma bonne compréhension des informations délivrées, lorsque je suis prêt à m'engager, je signe un formulaire de consentement, ainsi que mon/ma partenaire si je vis en couple.

2 Des examens médicaux simples et rapides

Au cours d'une consultation, j'informe les médecins de mon état de santé et de mes antécédents personnels et familiaux. Cet entretien est suivi d'une consultation génétique et d'examens complémentaires afin :

→ de déterminer mon groupe sanguin

→ de détecter la présence éventuelle de virus (hépatites, VIH...)

→ de réaliser un caryotype (un examen des chromosomes) pour identifier les facteurs de risque de transmission d'une anomalie génétique à l'enfant.

3 Un entretien avec un psychologue

Je peux échanger librement avec un psychologue ou un psychiatre du centre de don sur les raisons qui m'incitent à entreprendre cette démarche et sur ce qu'implique ce don.

4 Un premier recueil pour évaluer le nombre et la mobilité des spermatozoïdes

→ Chaque recueil de spermatozoïdes est réalisé après 3 à 5 jours d'abstinence sexuelle, pour recueillir un maximum de spermatozoïdes mobiles. Plusieurs recueils de sperme seront nécessaires. Les recueils sont réalisés par masturbation, au centre de don.

→ Le premier recueil permet de s'assurer de l'absence d'infection, de vérifier les caractéristiques des spermatozoïdes et de tester leur résistance à la décongélation. Les spermatozoïdes sont en effet conditionnés dans des paillettes, congelés puis conservés dans de l'azote liquide à une température de - 196 °C jusqu'à utilisation.

5 Plusieurs recueils de spermatozoïdes pour réaliser le don

→ L'analyse des spermatozoïdes du 1^{er} recueil permet de déterminer le nombre de recueils suivants à effectuer (4 à 5).

→ J'organise avec l'équipe les rendez-vous nécessaires.

Si je n'ai pas eu d'enfant, j'ai la possibilité de conserver une partie des spermatozoïdes recueillis, en réalisant un recueil supplémentaire. Il s'agit d'une mesure de précaution dans le cas où, plus tard, j'ai besoin de recourir à l'assistance médicale à la procréation (AMP).

6 Un dernier rendez-vous au centre, six mois après le dernier recueil

Six mois après le dernier recueil, afin de tenir compte des périodes d'incubation des virus, j'ai un nouvel entretien au centre de don pour contrôler les tests sérologiques (hépatites, VIH...), au moyen d'une prise de sang, avant l'utilisation des spermatozoïdes pour des couples receveurs. Sans ce dernier rendez-vous, qui marque la dernière étape dans le parcours de don, le don ne pourra pas être utilisé.

VOUS ENVISAGEZ DE FAIRE UN DON DE SPERMATOZOÏDES ET DE PERMETTRE AINSI À UN COUPLE DE CONNAÎTRE LE BONHEUR D'ÊTRE PARENTS ?

Si vous avez entre 18 et 45 ans et que vous êtes en bonne santé :

- Découvrez le centre de don le plus près de chez vous en vous connectant sur www.dondespermatozoides.fr ou en appelant le **0800 541 541** (numéro vert gratuit) ;
- Contactez ce centre afin d'obtenir un premier rendez-vous avec un spécialiste. Il vous donnera toutes les informations nécessaires et répondra à vos questions.

Le don de spermatozoïdes est un acte de solidarité qui offre des chances de grossesse pour des couples en difficulté.

Ce document a été réalisé avec la participation des professionnels de santé spécialisés en assistance médicale à la procréation et don de gamètes, de donneuses, de receveuses et d'associations.

L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE

L'Agence de la biomédecine est une agence nationale de l'État placée sous la tutelle du ministère chargé de la santé.

Elle a été créée par la loi de bioéthique de 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines.

L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions.

En matière d'assistance médicale à la procréation, l'Agence :

- gère les autorisations des techniques d'assistance médicale à la procréation (AMP),
- vise à améliorer l'accès à l'AMP,
- évalue les pratiques,
- fait la promotion du don d'ovocytes et du don de spermatozoïdes.

Enfin, elle est chargée d'informer le grand public en étroite collaboration avec les professionnels de santé.



Agence relevant du ministère de la santé

Siège national

Agence de la biomédecine
1, avenue du Stade de France
93212 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX
Tél. : 01 55 93 65 50

www.agence-biomedecine.fr